

# MÉMOIRE

## Vers un renouvellement des conditions du travail autonome

**Jeune Chambre de Commerce de Montréal**  
Septembre 1998

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>PRÉSENTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>L'ÉQUIPE DU COMITÉ PERMANENT SUR L'EMPLOI.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION.....</b>	<b>6</b>
1) LE FINANCEMENT, L'INSÉCURITÉ FINANCIÈRE ET LA PRÉCARITÉ DES REVENUS ET D'EMPLOI.....	7
2) LA PROTECTION SOCIALE ET LE STATUT JURIDIQUE .....	11
3) L'ISOLEMENT.....	11
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>19</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>22</b>

## PRÉSENTATION

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal (J.C.C.M.), qui regroupe plus de 1000 jeunes cadres, professionnels et entrepreneurs, a toujours eu pour objectif de défendre les intérêts des jeunes gens d'affaires de la grande région montréalaise. Étant la plus grande jeune chambre au Canada et parmi les cinq (5) plus grandes au monde, la J.C.C.M. s'est affichée comme étant le principal porte-parole de la jeune communauté d'affaires. Consciente de la force de son regroupement et de l'attention qu'elle obtient des différents joueurs économiques et politiques, la J.C.C.M. est très active et présente au sein de nombreux dossiers d'affaires publiques.

Convaincue que le développement économique passe inévitablement par l'entrepreneurship, le secteur privé et par l'émergence des petites et moyennes entreprises (PME), la J.C.C.M. croit également à l'établissement de partenariats, de réseaux de concertation et d'alliances stratégiques entre les intervenants de tous les milieux afin de propulser la région, tant sur le plan provincial qu'international. À cet égard, les paliers gouvernementaux ont un rôle de facilitateur à jouer au sens où ils doivent implanter un climat favorable au développement économique pour ainsi rendre notre région compétitive sur tous les plans.

C'est particulièrement sur cet aspect que la J.C.C.M. désire se faire entendre. L'émergence du travail de nature autonome a profondément transformé le marché de l'emploi et représente actuellement 14,4% de l'emploi total<sup>1</sup>. Les jeunes professionnels qui, par choix ou non, évoluent dans cette sphère, représentent une main-d'oeuvre flexible, dynamique et créative. Ils sont des moteurs importants de notre économie. Pour toutes ces raisons, il est maintenant urgent de leur offrir un environnement de travail de qualité et des conditions propres à leur développement.

L'envergure de ce phénomène et le degré de précarité auxquels cette catégorie de travailleurs plus sensible est confrontée préoccupent grandement la J.C.C.M., surtout lorsque l'on constate son impact chez les jeunes. Le Comité Permanent sur l'Emploi (C.P.E.), à la demande de la J.C.C.M., s'est penché sur la question et a rédigé le présent mémoire qui comprend une série de recommandations susceptibles de venir en aide rapidement à cette catégorie de travailleurs. Ce document a été adopté par le Conseil d'Administration de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal et constitue donc sa position officielle sur l'incidence du travail autonome chez les jeunes.

La vice-présidente affaires publiques,

Annie Côté

## L'ÉQUIPE DU COMITÉ PERMANENT SUR L'EMPLOI

Biagio Carangelo  
Directeur  
Service d'aide aux jeunes entrepreneurs du West-Island (SAJE)

Annie Côté, vice-présidente affaires publiques  
Conseillère, ressources humaines  
Demix div. de Ciment St-Laurent

Guillaume Desnoyers, directeur du C.P.E.  
Coordonnateur, Ressources humaines  
Axcan Pharma Inc.

Suzanne Ménard, directrice-adjointe du C.P.E.  
Conseillère en gestion de carrière  
Brochu et Labre inc.

Robert Parthenais  
Conseiller  
André Filion, Psychologie industrielle

Catherine Proulx  
Avocate  
Pâquet, Galardo et Nantais

Michel Raymond  
Consultant en marketing

## INTRODUCTION

La situation de l'emploi au Canada ainsi qu'au Québec a connu des périodes creuses et difficiles. Faits encourageants, les choses semblent vouloir s'améliorer. Malgré un taux de chômage intolérable, certains indicateurs économiques nous laissent entrevoir une lueur d'optimisme et de regain. Il ne faut cependant pas croire que la partie est gagnée, puisque certains irritants sont toujours très présents et entravent grandement la flexibilité et la compétitivité de notre économie.

Malgré le pessimisme de plusieurs envers la situation de l'emploi, les travailleurs autonomes ont décidé de passer à l'action. La montée fulgurante des emplois de nature indépendante est maintenant devenue un phénomène incontournable auquel la J.C.C.M. considère nécessaire de s'attarder. Cette nouvelle forme d'emploi, qu'elle soit par choix ou non, touche un très grand nombre de jeunes. En effet, plus de 55% des nouveaux emplois créés depuis 1990 sont de nature autonome<sup>2</sup>. En termes concrets, cela signifie plus de 8% de la population, soit 1,2 millions de canadiens (Statistiques Canada, 1991)<sup>3</sup>.

Selon nous, ce phénomène incontournable a déjà transformé l'ensemble de notre économie ainsi que notre mode de vie. Cependant, les structures actuelles de l'organisation du travail (fédéral, provincial, municipal et privé) ne sont pas encore adaptées à cette nouvelle réalité. Quoi qu'il en soit, ce mouvement est appelé à grandir et il est devenu nécessaire de remodeler notre structure économique et sociale afin de subvenir aux besoins des travailleurs autonomes.

Dans le présent mémoire, vous trouverez un état de la situation des jeunes travailleurs autonomes, l'identification de leurs principaux besoins, ainsi que les difficultés majeures auxquelles ils sont confrontés. Par la suite, les membres du Comité Permanent sur l'Emploi (C.P.E.) de la J.C.C.M. ont dressé une liste de recommandations afin de supporter les travailleurs autonomes dans leurs opérations ainsi qu'améliorer leur condition sociale. Nous croyons qu'en réduisant leur précarité d'emploi, en clarifiant leur statut juridique et en établissant un réseau d'information et de ressources adéquat et concerté, les travailleurs autonomes pourront ainsi se développer harmonieusement et contribuer significativement à la relance de l'économie du Québec et de la région métropolitaine.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Les jeunes travailleurs autonomes rencontrent plusieurs difficultés qui s'avèrent primordiales d'analyser afin de pouvoir mettre en place les solutions les plus performantes. Soulignons que le profil de ces travailleurs est très diversifié et leurs problèmes sont multiples, ce qui fait en sorte que leurs besoins sont variés. Malgré tout, il est possible de tracer un certain dénominateur commun à tous et c'est dans cette optique que nous dirigeons notre réflexion. Nous avons inclus, pour votre information, la définition du travailleur autonome qui obtient le plus large consensus. Mentionnons également qu'il existe deux grandes catégories de travailleurs autonomes : volontaires et involontaires.

### Définitions<sup>4</sup> :

1. Un travailleur autonome est celui qui exerce une profession ou des activités commerciales, seul ou avec d'autres, avec ou sans aide rémunérée. Il possède le libre choix des moyens d'exécution et d'organisation de son travail, fournit les outils et l'équipement requis, assume la majeure partie des tâches spécialisées et supporte les risques de profit et de perte découlant de son travail. Il peut exercer ces activités à son propre compte ou par le biais d'une société incorporée. Il se caractérise par un besoin d'autonomie élevé et un besoin modéré de pouvoir, d'enrichissement monétaire et de reconnaissance sociale .
2. Les travailleurs autonomes «volontaires» ont librement choisi ce statut professionnel pour répondre à leurs besoins d'épanouissement personnel et professionnel, de réalisation de soi, d'innovation et pour la diversité des activités quotidiennes .
3. Les travailleurs autonomes «involontaires» sont, pour leur part, forcés par les circonstances de considérer cette avenue, parce que c'est la seule option qui s'offre à eux, à cause des conditions actuelles du marché du travail, de l'organisation traditionnelle de leur industrie ou d'une décision unilatérale de leur ancien employeur.

D'après nos observations, ce sont particulièrement les jeunes qui se retrouvent dans cette 3e cohorte et nous sommes d'avis que ce statut représente une nouvelle forme de précarité. Selon les nombreuses études réalisées, particulièrement chez les jeunes professionnels, le travail autonome soulève de nombreux problèmes absents de la réalité du travail salarié.

*Principaux problèmes reliés au travail autonome<sup>5</sup> :*

- 1. Le financement, l'insécurité financière et la précarité des revenus*
- 2. La protection sociale et le statut juridique*
- 3. L'isolement*
- 4. Les horaires chargés*
- 5. La non-reconnaissance du statut de travail*
- 6. La réglementation et la fiscalité*

Malgré que l'ensemble des problèmes que vivent les travailleurs autonomes nous préoccupent, nous accorderons une priorité aux trois premiers besoins. Ces facteurs représentent les préoccupations les plus importantes aux yeux des travailleurs autonomes et sont, selon nous, les plus urgents à combler. Nous ne nous attarderons donc pas aux points 4,5 et 6 du tableau précédent.

**1) Le financement, l'insécurité financière et la précarité des revenus et d'emploi**

Les revenus sont plus faibles et aléatoires chez les travailleurs autonomes que chez les salariés. On note principalement l'absence de salaire régulier et la perception réduite voire inexistante de prestations d'Assurance-Emploi. 20% des travailleurs autonomes se retrouvent sous le seuil de faible revenu contre 11,4% chez les salariés<sup>6</sup>. Selon une étude très récente, 63% des travailleurs autonomes ont gagné moins de 20 000\$ en 1993, comparativement à 48,8 % des salariés<sup>7</sup>. Cet écart est considérable, d'autant plus qu'en terme de proportion relative, ils deviennent de plus en plus nombreux. Si on ne pose aucun geste, l'écart entre les deux ne cessera d'augmenter.

Un sondage effectué par la maison CROP pour le compte de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) nous démontrait que 87% des travailleurs autonomes interrogés affirmaient qu'ils le sont par choix. L'échantillon de 507 personnes démontrait une expérience moyenne de 11 années comme travailleur autonome et que 56% ont plus de quarante (40) ans. Malgré tout le bagage d'expérience, 58% d'entre eux ont des revenus inférieurs à 30 000 \$<sup>8</sup>.

Il faut cependant nuancer les données concernant les revenus des travailleurs autonomes à la lumière des revenus disponibles qu'ils touchent réellement. Il semblerait que beaucoup s'en sorte mieux que les chiffres ne le laissent croire.

Le contexte des jeunes est toutefois bien différent. Avec un taux de chômage avoisinant les 17% pour les 15-24 ans<sup>9</sup>, un nombre important de jeunes se tournent vers le travail autonome comme dernier recours. Ces derniers, en plus de souffrir d'un manque d'expérience sur le marché du travail, sont aux prises avec un niveau d'endettement relié aux études plus élevé, résultat d'une hausse des frais de scolarité et d'une diminution du travail étudiant d'été et à temps partiel<sup>10</sup>. Poussés par l'industrie ou pour une question de survie, ils se tournent vers cette avenue souvent mal préparés et outillés. Il en résulte que les gains des premières années d'activité sont nettement inférieurs aux revenus de l'ensemble des autres travailleurs autonomes et, par surcroît, ils doivent supporter une dette plus lourde que leurs aînés, ce qui les laisse dans une situation précaire plus longtemps. On remarque également que les travailleurs autonomes qui réussissent ont un bagage d'expérience important ainsi qu'un réseau de contacts intéressants pour soutenir les difficiles premières années d'existence.

Les pratiques d'externalisation de l'emploi favorisées par les entreprises pour leur flexibilité, engendrent cette nouvelle réalité qu'est la précarité de l'emploi. La difficulté majeure pour les autonomes, réside dans l'atteinte d'un seuil de rentabilité leur permettant d'assurer leur autonomie financière et les investissements nécessaires au démarrage de leur entreprise.

On peut difficilement généraliser quant aux difficultés financières des travailleurs autonomes, car leur ampleur dépend beaucoup du type d'activité et de l'industrie dans laquelle le travailleur évolue. Toutefois, tous les travailleurs autonomes doivent vivre dans les mêmes conditions d'insécurité et de précarité de revenus, qu'elle que soit la dimension de leur entreprise.

Il existe une grande diversité de programmes de financement de sources variées : publiques, privées, et socio-économiques. Il devient donc difficile pour ces travailleurs de s'y retrouver, notamment parce que la concertation entre les différents acteurs économiques semble difficile. Malgré l'existence de guichets uniques actifs, tels qu'info-Entrepreneur, et bon nombre d'organismes d'aide, peu de travailleurs autonomes y font appel car ces organismes semblent méconnus .

*Sources de financement actuelles des travailleurs<sup>11</sup>*

*32,9% épargnes personnelles*  
*48,6% aucune ressource*  
*5,2% subventions*  
*1,2% prêts bancaires*  
*5,6% services d'aide au démarrage*  
*6,4% garanties de contrats par des clients potentiels*

Parmi les programmes destinés aux autonomes, on retrouve l'Aide au Travail Indépendant (appelé ATI) qui permet aux participants de pouvoir obtenir des prestations d'Assurance-Emploi tout en démarrant un travail autonome. Le participant peut donc gagner des revenus d'emploi sans voir ses prestations d'Assurance-Emploi coupées. Ce qui revient à subventionner directement les travailleurs autonomes et à rendre possible la prolongation des prestations traditionnelles d'Assurance-Emploi.

Une étude commandée par le gouvernement fédéral démontre que le coût par travailleur subventionné fût de 18 000\$ en 1994<sup>12</sup>. Cependant, le taux de succès des autonomes qui ont profité de ces subventions est, pour certaines catégories, plus bas que ceux qui n'ont pas été éligibles. Il faut constater cependant qu'un des premiers critères pour avoir droit à des prestations d'ATI est d'être sans emploi et de débiter une nouvelle entreprise. Il semble que depuis cette étude, le programme ait été amélioré et que d'autres études internes de DRHC démontrent une amélioration de cette situation.

Autre fait alarmant, les chômeurs qui voient la recherche d'un emploi se prolonger ont une motivation économique à adhérer à ce programme puisqu'il permet d'augmenter sensiblement leur revenu disponible en permettant à quiconque de travailler et de retirer des prestations d'Assurance-Emploi, dans la mesure où les autres critères administratifs sont respectés.

Notre analyse et nos travaux nous ont permis de constater la rentabilité précaire, d'un point de vue macroéconomique, des subventions actuellement versées aux travailleurs autonomes<sup>13</sup>. En effet, en plus de contribuer à créer de faux autonomes et une concurrence fort peu loyale sur certains marchés, ces mesures ont des règles d'attribution qui tiennent souvent peu compte des vrais critères de réussite au démarrage d'un projet. En offrant une subvention qu'aux prestataires d'Assurance-Emploi, certains programmes contribuent à créer des micro-entreprises ayant un faible potentiel de développement d'un point de vue macroéconomique et délaissent de beaux projets qui pourraient bénéficier d'une aide financière.

De plus, nos consultations nous permettent de constater que les autonomes qui réussissent le mieux sont ceux qui sont adéquatement préparés et outillés, et qui possèdent une formation adéquate en gestion et en démarrage de PME et non ceux qui bénéficient de subventions directes.

En ce qui a trait aux sources privées, plusieurs banques offrent des produits adaptés à leur statut, mais dont l'accessibilité demeure délicate. Il semble exister de nombreux points d'incompréhension ou de méconnaissance entre les travailleurs autonomes et les institutions financières. D'après nos travaux, il semble que les critères traditionnels d'évaluation des demandes de prêts personnels et/ou commerciaux, ne permettent pas d'évaluer adéquatement les projets présentés par les autonomes. Il nous apparaît alarmant de constater que certaines

institutions financières ne tiennent pas compte du fardeau financier et de l'endettement des demandeurs de prêt mais bien plus de leur expérience de remboursement de leur dette<sup>14</sup>. Il en résulte de nombreuses frustrations qui sont dues à un besoin d'ajustement des institutions financières qui sont confrontées à l'émergence de cette nouvelle forme d'entrepreneuriat qui est à certains égards bien différente.

Dans ce contexte, considérant le taux apparemment élevé de risque que constitue le prêt au démarrage d'un travailleur autonome, nous pensons qu'il n'est pas surprenant de voir que le financement bancaire traditionnel ait un taux de pénétration du secteur des autonomes peu élevé (voir page 8).

*Les principales raisons de refus de la part des institutions financières:*

- *Manque de réalisme quant à la rentabilité potentielle du projet ;*
- *Absence de coussin financier de sécurité lorsque toutes les économies personnelles ont été investies dans la mise de fonds initiale ;*
- *Manque d'expérience de l'emprunteur ;*
- *Secteur d'activité à risques élevés d'échecs (secteurs d'activités traditionnelles ou en décroissance) ;*
- *Antécédent de crédit inexistant.*

Il existe également des sources de financement de type socio-économique, tels que les Fonds de solidarité de la FTQ et FONDATION de la CSN, de même que les cercles d'emprunt. Chacune de ces sources exige des critères précis d'accessibilité. De plus, l'aide offerte est rarement spécifique à chacune des catégories de travailleurs autonomes.

En somme, ce n'est pas une mince tâche d'obtenir du financement pour une micro-entreprise ou pour un travailleur autonome, et ce, si minime soit le montant. Les jeunes professionnels rencontrent davantage de difficultés puisqu'ils n'ont pas une expérience et un vécu aussi important à leur actif et n'ont pu accumuler des biens et garanties comparativement à leurs aînés. On observe donc un écart entre le discours qui est véhiculé et la réalité quant à l'accès au financement.

Dans ces conditions, il n'est donc pas surprenant de constater que pour un bon nombre de jeunes, le travail autonome devient une forme précaire de survie devant une période de recherche d'emploi prolongée et des prestations d'Assurance-Emploi qui s'achèvent.

## 2) La protection sociale et le statut juridique

Une question d'ordre juridique se pose : S'agit-il réellement de travail autonome ? Ou de travail salarié externalisé tel que le télé-travail ? Est-ce une manoeuvre de contournement des règles du travail salarié ? Les tribunaux ont eu à se pencher sur plusieurs cas ces dernières années<sup>15</sup>, et la tendance actuelle risque d'amener son lot de causes sur la question au cours des prochaines années.

Nos lois du travail étant conçues, rédigées et interprétées en fonction de la relation bipolaire du type employeur-salarié, les relations de travail contractuelles d'un autre type, promues par les nouvelles pratiques d'entreprises, ne font que souligner l'inadéquation de notre droit du travail devant elles. Il y a lieu de questionner la gestion et le paiement à la tâche, caractérisant les pratiques d'entreprises qui cherchent à externaliser l'emploi, pratiques qui nous ramènent aux années quarante en termes de conditions de travail et de protection sociale.

Comme les travailleurs autonomes se retrouvent dans les zones grises de nos lois à plusieurs égards, il en résulte une absence de protection sociale pour la plupart des catégories de travailleurs autonomes. Vacances, congés fériés et sociaux, salaire minimum, durée du travail, Assurance-Emploi, protection en cas d'accident du travail et contre les mesures abusives de congédiement et les pratiques interdites sont des acquis pour beaucoup d'entre nous, mais ne représentent en rien la réalité des autonomes. C'est à ce niveau que nous croyons qu'il est de notre devoir d'intervenir.

## 3) L'isolement

L'isolement est un fardeau lourd à porter pour les travailleurs autonomes. Bon nombre d'entre eux essaient de se regrouper au sein d'organismes ou d'associations tandis qu'un certain nombre continuent d'oeuvrer dans l'isolement. Il existe une multiplicité de formes de regroupement, mais leur viabilité n'est pas acquise car nombreuses sont celles qui meurent.

Les principales raisons qui motivent les travailleurs autonomes à se regrouper sont: briser l'isolement, être reconnus statutairement, juridiquement et socialement aux yeux de la société dans laquelle ils évoluent. Pour certains, la reconnaissance vise l'obtention d'un statut professionnel, pour d'autres, elle facilitera l'identification collective et la prise en charge d'un certain nombre de problèmes partagés, mais vécus individuellement dans le monde du travail autonome.

De plus nos consultations auprès d'experts<sup>16</sup> sur le sujet nous portent à croire que les autonomes dit involontaires subissent cet isolement alors que les travailleurs autonomes volontaires jouissent de leur nouvelle autonomie. La méconnaissance du portrait exact de la présence des travailleurs autonomes dans les organisations et des besoins spécifiques qui ont motivé ceux-ci à y adhérer rend difficile l'étude de ce sujet. En somme, l'hétérogénéité de leurs profils est synonyme de regroupements précaires et peu viables

Les difficultés de commercialisation, de financement, l'inadéquation des règlements et de la fiscalité appliquées à la réalité des travailleurs autonomes, le manque de contacts et de soutien sont autant de raisons qui motivent les jeunes professionnels à se regrouper. C'est d'ailleurs la principale mission de la J.C.C.M. de favoriser le développement d'un solide réseau de contacts chez ses membres. Et un tel réseau de contacts est un propulseur essentiel dans le développement professionnel.

## RECOMMANDATIONS

La situation des travailleurs autonomes et le phénomène de l'accroissement de ce type de travail ne laissent personne indifférent. En tant qu'organisme se préoccupant de la condition des jeunes gens d'affaires et des jeunes professionnels, prendre une position dans un tel sujet relève d'un exercice périlleux. Y aller de recommandations demande également une bonne dose de tact et de courage politique. Considérant cependant qu'il est de son devoir de faire avancer le débat entourant la révolution des modes de travail, la J.C.C.M. recommande ce qui suit :

*Considérant que, sur le marché du travail actuel et compte tenu du taux de chômage, les organisations sont souvent dans une position où elles peuvent imposer leurs volontés d'externaliser les emplois ;*

*Considérant qu'ils ont une motivation économique apparente à le faire ;*

*Considérant que les jeunes travailleurs autonomes y trouvent rarement une situation économique plus intéressante ;*

*Considérant qu'une révision en règle de la fiscalité des particuliers et des entreprises s'impose ;*

*Considérant que la montée fulgurante du travail autonome est artificiellement gonflée par la fiscalité des entreprises, des particuliers et des diverses mesures de taxation liées à la masse salariale des entreprises ainsi que des charges dites sociales (Assurance-Maladie, Assurance-Emploi, CSST).*

***La J.C.C.M. recommande aux gouvernements provinciaux et fédéraux de créer un comité conjoint chargé de résoudre les inéquités qui font du travailleur autonome une ressource fiscalement avantageuse comparativement à l'employé salarié.***

Soucieuse de participer au développement économique de Montréal et du Québec, la J.C.C.M. voit dans le travail autonome une nouvelle forme de travail qui, pour des raisons fiscales, s'accroît très rapidement. La croissance du travail autonome doit venir de la volonté même des acteurs du marché du travail et non être principalement alimentée par des règles fiscales qui témoignent d'une réalité qui n'est plus.

*Considérant les coûts élevés de recrutement dans une économie en transformation;*

*Considérant la plus grande volatilité de la main-d'oeuvre dite externe;*

*Considérant que par l'externalisation, l'entreprise ne s'assure pas d'acquérir une relève compétente qui puisse se développer avec elle;*

*Considérant que les ressources humaines sont la plus grande richesse d'une organisation;*

*Considérant les coûts ou les pertes de productivité, qui peuvent être associées à l'externalisation des emplois : perte de compétence, démotivation, perte de sentiment d'appartenance et précarité d'emploi;*

***La J.C.C.M. recommande aux entreprises de considérer les coûts réels d'une externalisation abusive de ses ressources humaines et de faire un bilan social de ses pratiques de gestion des ressources humaines, afin d'analyser l'économie apparente qu'elles pensent réaliser à court terme.***

*Considérant que dans la situation actuelle, un même individu peut avoir le statut de travailleur autonome en fonction d'une législation et être considéré comme un salarié dans une autre ;*

*Considérant que cela contribue à créer un inextricable imbroglio juridique, en définitive, fort peu productif ;*

*Considérant que la définition ou le statut de travailleur autonome ne saurait s'appliquer à un travailleur qui est économiquement dépendant d'une seule organisation ;*

*Considérant que la notion de dépendance économique est selon nous plus juste que la subordination juridique, surtout en cette ère où le télé-travail révolutionne les standards de gestion et les règles traditionnelles régissant la prestation de travail des «salariés» ;*

***La J.C.C.M. recommande qu'afin d'harmoniser les différentes définitions de travailleur autonome, des projets visant à modifier les lois ci-après mentionnées soient portés aux agendas législatifs fédéral et provincial:***

Au provincial :

le Code du Travail du Québec,  
la Loi sur les Normes du Travail,  
la Loi sur les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles,  
la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail,  
la Loi de l'Impôt Provincial.

Au fédéral :

la Loi sur l'Assurance-Emploi,  
le Code Canadien du Travail,  
la Loi sur l'Impôt Fédéral

*Considérant les proportions que prend le phénomène du travail autonome;*

*Considérant que beaucoup d'autonomes ne sont plus éligibles à l'Assurance-Emploi, non plus qu'à la Loi sur les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles ni à la Loi sur la Santé Sécurité du Travail, ni droit aux Normes minimales du Travail et sont ainsi à la merci des aléas de la vie et sans filet de protection;*

*Considérant que les autonomes ne bénéficient généralement pas de régimes corporatifs d'avantages sociaux.*

**La J.C.C.M. recommande à la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité de rendre public les travaux du comité pluri-ministériel chargé de revoir l'organisation des mesures sociales et l'application des mesures de protection basées sur le statut de salarié afin de faire avancer le débat visant à améliorer la condition sociale des travailleurs autonomes.**

*Considérant le lien étroit entre la carrière des femmes et la maternité,*

*Considérant les promesses politiques déjà énoncées par le Premier Ministre;*

*Considérant le fait que les autonomes ne sont généralement pas éligibles aux prestations d'Assurance-Emploi ;*

*Considérant la nécessité pour les femmes autonomes de pouvoir s'assurer de prestations de maternité.*

**La J.C.C.M. recommande au ministre responsable de l'Assurance-Emploi et à la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité de mettre de l'avant un programme visant à assurer à chaque Canadienne et à chaque Québécoise un revenu de remplacement pendant la période de maternité ou d'invalidité due à une grossesse difficile.**

*Considérant le coût élevé des programmes de subventions directes aux autonomes, les effets de distorsion et de déplacement qu'ils créent ;*

*Considérant l'incompatibilité entre les critères d'admissibilité de ces programmes et les critères de succès du démarrage d'une entreprise ;*

*Considérant le faible taux des autonomes capables d'obtenir du financement bancaire traditionnel ;*

*Considérant qu'il est du rôle du système bancaire de prêter aux individus et aux entreprises;*

*Considérant le fait que les autonomes les mieux préparés à leur nouveau statut sont ceux qui réussissent mieux.*

**La J.C.C.M. recommande au Ministre responsable de l'Assurance-Emploi de revoir les programmes de subventions salariales et de les remplacer par des investissements concrets permettant aux jeunes autonomes d'obtenir encore plus de formation, d'aide technique et de services-conseil concernant le démarrage et la gestion d'une micro-entreprise.**

**La J.C.C.M. recommande à l'inspecteur général des institutions financières de revoir avec celles-ci les mécanismes d'attribution des prêts personnels et commerciaux ainsi que les critères d'évaluation des projets de travail autonome afin de faciliter l'accès aux autonomes à du financement bancaire traditionnel.**

Nous estimons qu'une part importante des sommes investies dans des programmes de subventions directes devraient servir à favoriser l'implication des institutions financières dans le

financement des travailleurs autonomes. Nous croyons fortement que la structure même de ces institutions pourrait permettre aux futurs autonomes de se développer plus harmonieusement tout en établissant une relation d'affaires profitable. L'implication de nos gouvernements ne devrait cependant pas permettre aux autonomes d'échapper à leurs responsabilités financières, mais bien d'encourager, au besoin, les institutions à leur offrir des services. Nous sommes d'avis que les travailleurs autonomes doivent être plongés dans le monde des affaires et non protégés artificiellement par des mesures directes qui masquent la réalité en garantissant complètement des prêts des autonomes ou en subventionnant directement les autonomes.

*Considérant les changements fréquents dans les diverses réglementations qui régissent les entreprises, leur légendaire complexité, la grande difficulté que représente la compréhension de ces règlements, et la somme de temps nécessaire afin de s'y retrouver ;*

*Considérant que plusieurs études font état de la complexité de la réglementation comme étant une des grandes difficultés rencontrées par les travailleurs autonomes ;*

*Considérant qu'au point de vue économique, le temps qu'un jeune travailleur autonome passe à développer son entreprise est plus rentable que celui passé à tenter de comprendre les règlements et lois qui s'appliquent à son champ de pratique ;*

*Considérant que le non-respect d'une loi ou d'une réglementation peut mettre en péril des entreprises viables pour des erreurs techniques ;*

**La J.C.C.M. recommande aux divers paliers de gouvernements d'accélérer le processus de déréglementation de façon à simplifier les démarches que doivent entreprendre les autonomes qui désirent se lancer en affaires.**

**La J.C.C.M. recommande également aux gouvernements provincial, fédéral et municipaux d'investir davantage dans des efforts de vulgarisation et d'information portant sur la législation et la réglementation applicable au démarrage d'entreprise.**

*Considérant que l'isolement est un des problèmes fondamentaux auxquels les autonomes sont confrontés;*

*Considérant que les jeunes autonomes sont dans une situation particulièrement précaire et que leurs budgets sont restreints ;*

*Considérant les difficultés de mise en marché que disent éprouver les travailleurs autonomes, spécialement les jeunes qui n'ont pas de réseaux de contacts ;*

*Considérant la grande efficacité de la stratégie de développement de réseau de contacts en matière de mise en marché et que les associations professionnelles, les associations de gens d'affaires et les Chambres de Commerce sont les endroits de prédilection pour le développement des réseaux et des affaires ;*

*Considérant que les frais d'adhésion sont déjà déductibles du revenu imposable ;*

**La J.C.C.M. recommande aux ministères du revenu provincial et fédéral de mettre de l'avant des mesures concrètes afin que les frais relatifs aux activités des associations professionnelles, des Chambres de Commerce et des associations de gens d'affaires soient totalement déductibles du revenu imposable et donc exempts d'impôts pour tous les travailleurs autonomes.**

## CONCLUSION

Au fil des ans, nous constatons avec de plus en plus de certitude la grande sensibilité de la situation des jeunes sur le marché du travail aux facteurs extérieurs. Stagnation professionnelle, constante régression des salaires, chômage conjoncturel et structurel sont tous des facteurs qui ont une incidence plus dramatique sur la situation de l'emploi des jeunes que de la population en général.

Le travail autonome peut s'avérer une alternative très profitable pour plusieurs qui s'engagent dans cette avenue par choix. Dans ce cas, le travail autonome est un facteur dynamisant de notre économie. Il s'agit d'ailleurs du phénomène qui a créé l'essentiel des emplois au cours des dernières années dans la région de Montréal. Cependant, le travail autonome est loin d'être une panacée pour la majorité des jeunes. Dans une économie en essor évident, Montréal a besoin de la croissance économique que peuvent lui apporter les entreprises ayant un fort potentiel technologique ou d'exportation. Il devient clair dans ce contexte que les autonomes peuvent être un atout de taille en offrant des prestations de services à des organisations ayant besoin de savoir spécifique, de ressources à temps partiel ou encore de ressources qu'elles ne peuvent se permettre d'embaucher à temps plein.

La prospérité des jeunes autonomes est un objectif louable, par contre, la promotion de l'emploi autonome chez les jeunes comme unique solution à l'emploi nous apparaît difficilement acceptable. Il faut comprendre que la survie d'un autonome dépend de ses capacités d'entrepreneuriat au même titre qu'un entrepreneur qui démarre son entreprise. Donc, les jeunes qui se retrouvent travailleurs autonomes involontairement sont et seront toujours dans une situation précaire, c'est-à-dire dans une recherche d'emploi en panne d'opportunités.

N'oublions pas que, même si cette forme de travail revêt plusieurs avantages pour les entreprises, il en résulte tout de même un coût social à payer. Ce coût nous apparaît très élevé puisque toute une cohorte de jeunes ne pourra bénéficier d'une expérience significative au sein d'une organisation en mesure de les former et de les préparer à assurer la relève de demain. La précarité des revenus entraîne également un coût économique lorsque ces jeunes n'auront pu accumuler suffisamment de revenus en prévision de leur retraite.

Ainsi, le message que la Jeune Chambre de Commerce de Montréal désire lancer est qu'il est urgent de créer des conditions qui permettront aux travailleurs autonomes de se développer, de participer à l'essor économique de Montréal et prospérer dans un contexte où cette forme de travail est un choix et non une solution de dernier recours. Nous croyons qu'il est de la responsabilité des entreprises de voir à maintenir des pratiques équitables en matière d'emploi,

afin de ne pas créer inutilement des emplois précaires faussement considérés comme des économies à très court terme. Nous croyons également qu'il est de la responsabilité de nos gouvernement d'effectuer les modifications nécessaires à l'appareil législatif afin de l'harmoniser à la réalité incontournable du travail autonome de même que d'investir dans les organismes susceptibles de leur fournir l'aide technique dont ils ont le plus besoin.

## RÉFÉRENCES

---

- <sup>1</sup> Enquête sur la population active, Statistiques Canada, 1995.
- <sup>2</sup> Données du recensement, Statistiques Canada, 1995.
- <sup>3</sup> Gardner, Arthur « Ils n'ont pas de patron », Tendances sociales canadiennes, été 1995, Statistiques Canada, no. 11-008f, page 27-29.
- <sup>4</sup> Diagnostic sur le travail autonome, version synthèse, Société Québécois de Développement de la main-d'œuvre, 1997, page 25 et 71-72.
- <sup>5</sup> Idem page 69.
- <sup>6</sup> Profil de la pauvreté, 1993, Rapport du Conseil National du bien-être social, Printemps 1995, p.2 IN Dagenais, Lucie-France, « Des travailleurs autonomes et précaires : éléments d'un diagnostic et pistes pour des solutions à la protection sociale de ces travailleurs. », Commission des droits de personne et des droits de la jeunesse, Décembre 1995.
- <sup>7</sup> Matte, Baldino et Courchesne, « L'Évolution de l'emploi atypique au Québec », Le Marché du Travail, Publications du Québec, Mai 1998, volume 19, numéro5, p.65.
- <sup>8</sup> Journal La Presse, édition du 14 mars 1998.
- <sup>9</sup> Le Quotidien, Statistique Canada, mars 1998.
- <sup>10</sup> Grenier, André, « Les jeunes et le marché du travail : Tendances et situation récente », Emploi Québec, Février 1998, p.5.
- <sup>11</sup> Sondage auprès des travailleurs autonome, BPI, novembre 1996.
- <sup>12</sup> Graves et Gauthier, Évaluation du programme d'aide au travail indépendant, Direction des ressources humaines Canada, 1996.
- <sup>13</sup> Arzeni, Sergio, « Entreprenariat et création d'emploi », L'observateur de l'OCDE, no 209, déc 97-jan-98, p. 19.
- <sup>14</sup> Journal Les Affaires, 25 juillet 1998, Martine Turenne, Crédit : Les banques n'en ont que pour ceux qui ont un travail permanent; page 8.
- <sup>15</sup> Voir à ce sujet la cause Weston v. Syndicat des employés de Weston, décision du commissaire du travail portée en appel devant le Tribunal du travail.
- <sup>15</sup> Interview et commentaires de monsieur Louis-Jacques Filion, chercheur à la Chaire d'entrepreneurship MacClean Hunter, HEC

### Autres sources non-citées

Comité de travail sur le travailleur autonome (CTTA), Journée Forum sur le travail Autonome, « Des actions à conjuguer au pluriel ».

Sondage téléphonique mené par Catherine Proulx, membre du CPE, auprès des institutions financières du grand Montréal, décembre 1997.

Cousineau, Jean-Michel, professeur École de Relations Industrielles, Université de Montréal, entretiens réalisé en novembre 1997 par Suzanne Ménard et Guillaume Desnoyers du CPE.